

**Décision n° 2023-31 du 17 mars 2023
donnant délégation de signature de la directrice de la direction territoriale Méditerranée,
ordonnateur secondaire**

La directrice de la direction territoriale Méditerranée,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2021-63 du 8 juillet 2021 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2022-98 du 30 novembre 2022 portant organisation du Cerema ;

décide

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses ;
- certifier le service fait.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes.

Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 3 pour donner les ordres de liquidation relatifs aux :
relevés d'opérations pour les cartes achats ;
relevés d'opérations pour les cartes affaires ;
certificats administratifs de remboursement aux agents de menues dépenses.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4 pour signer les ordres de mission permanents et les ordres de mission ponctuels relatifs à des missions outre-mer et à l'étranger dans des zones classées en vigilance normale ou en vigilance renforcée au sens des préconisations du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Article 5

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des missions hors du territoire France métropolitaine.

Article 6

La présente décision abroge la décision n° 2022-101 du 14 décembre 2022.

Article 7

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Aix-en-Provence, le 17 mars 2023

La directrice

Laure Verneyre



Cerema
Siège social : Cité des mobilités - 25 avenue François Mitterrand - CS 92 803 - 69674 Bron Cedex -
www.cerema.fr

Annexe 1

- Madame Muriel Cellier, directrice de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Patricia Cauquil, chef du service budget finances ;
- Madame Anne Aeschimann, adjointe au chef du service budget finances ;
- Monsieur Yann Cordet, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Yacine Kherachi, responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Fabien Dubertrand, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Madame Agnès Bailly, adjointe au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Abdelali Hecham, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles.

Annexe 2

- Monsieur Mathieu Créau, directeur adjoint ;
- Madame Viviane Aman, secrétaire générale ;
- Monsieur Yves Bonin, responsable de la mission programmation formation, responsable du pilotage budgétaire.

Annexe 3

- Monsieur Mathieu Créau, directeur adjoint ;
- Madame Viviane Aman, secrétaire générale.

Annexe 4

- Monsieur Mathieu Créau, directeur adjoint ;
- Madame Viviane Aman, secrétaire générale.

Annexe 5

- Madame Frédérique Reffet, directrice du département territoires, ville et bâtiment ;
- Madame Manon Albin, directrice adjointe du département territoires, ville et bâtiment ;
- Monsieur Jean-Baptiste Savin, chef du groupe territoire ;
- Monsieur Sylvain Michelon, chef du groupe aménagements urbains ;



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- Madame Karine Jan, chef du groupe bâtiments ;
- Madame Chrystelle Jeanpetit, directrice du département mobilité ;
- Monsieur Pierre Chaniot, directeur adjoint du département mobilité ;
- Madame Valérie Buttignol, chef du groupe évaluation des systèmes de transports ;
- Monsieur Jean-Christophe Carles, chef du groupe expertise calculs des ouvrages d'art ;
- Madame Agnès Rossot-Darmet, chef du groupe infrastructures et environnement ;
- Madame Valérie Goyon Leroux, chef du groupe sécurité routière adaptation des infrastructures ;
- Monsieur Jean Philippe Mechin, chef du groupe trafic et ITS ;
- Monsieur Patrice Maurin, directeur du département risques naturels ;
- Monsieur Raymond Bourg, adjoint au directeur du département risques naturels et chef du groupe risques inondations et littoraux par intérim ;
- Monsieur Luca Lenti, chef du groupe risques sismiques ;
- Madame Anne Chanal, chef du groupe risques et territoires ;
- Madame Nathalie Berenger, chef du groupe risques géologiques ;
- Monsieur David Criado, chef du groupe risques inondations et littoraux ;
- Monsieur Didier Jan, directeur du département infrastructures et matériaux ;
- Monsieur Sébastien Wasner, adjoint au directeur du département infrastructures et matériaux ;
- Monsieur Nathalie Cordier, chef du groupe ouvrages d'art et patrimoines ;
- Monsieur Jean-Luc Genois, chef du groupe géotechnique ;
- Madame Nadège Sagnard, chef du groupe voies et plateformes ;
- Madame Virginie Mouillet, chef du groupe ERdima ;
- Madame Nathalie Dufour, chef du groupe de recherche Géocod ;
- Monsieur Yves Bonin, responsable de la mission programmation formation.